



Association neuchâteloise de défense des droits et des conditions de vie des réfugié.e.s en Suisse

Permanences – Actions politiques – Activités sociales, culturelles et sportives

Droit de Rester Neuchâtel

CP 3105
CH-2000 Neuchâtel
info@rester.ch
www.rester.ch
www.fb.com/droitderesterNeuchatel

Neuchâtel, le mercredi 30 janvier 2019

Contact(s) : **Virginie Ribaux**
+(41) 79 586 87 04

Edy Zihlmann
+(41) 77 474 75 60

Communiqué de presse : 1^{ère} lettre d'information sur les conditions d'accueil des réfugié.e.s au Centre fédéral de Perreux à Boudry – Politique cantonale en matière d'instruction publique

Le 1^{er} mars prochain, la nouvelle procédure d'asile accélérée entrera en vigueur dans toute la Suisse. A Perreux (Boudry – Canton de Neuchâtel), Centre pilote de ce nouveau dispositif, 111 résidents, dont 18 enfants et 7 mineurs non accompagnés (chiffres à fin janvier 2019) sont déjà soumis à cette nouvelle expérimentation de gestion du flux migratoire.

Dans cette rationalisation administrative déshumanisante des procédures d'asile, une compétence de taille est dévolue au Canton : l'instruction publique.

Au cours de la journée « *portes ouvertes* » du Centre fédéral de Perreux du 1^{er} septembre 2018, ainsi que lors d'une autre visite des lieux concernés par notre association, nous avons pu constater que des mesures - que l'on ne qualifiera pas de démesurées, mais de simplement existantes - ont été mises en place par la Direction du Centre, en collaboration avec le Canton pour une instruction *intramuros* des enfants en âge d'être scolarisés.

Une salle dite « *de classe* », dont l'affectation reste multitâche est réservée quelques heures par semaine à des cours dispensés par une enseignante. Les petits de 4 à 8 ans ont actuellement 8 périodes de cours par semaine. Les grands de 9 à 15 ans ont pour leur part 12 périodes hebdomadaires. Rien n'est prévu pour les adolescents de plus de 15 ans.

Cette situation n'est pas satisfaisante sur nombreux aspects, notamment quant aux nombres d'heures d'enseignement dispensées et l'absence de cours pour les adolescents de plus de 15 ans. Toutefois, il est, à nos yeux, prioritaire d'intervenir sur le contexte spatial dans lequel ces cours sont dispensés, soit de la pertinence d'une scolarisation des enfants dans le Centre lui-même.

Par courrier du 19 novembre 2018, nous nous sommes adressé.e.s à Madame la Conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti pour la sensibiliser au fait qu'une intégration dans le cadre scolaire public, en l'occurrence le Centre scolaire de Cescole, serait mieux appropriée pour ces enfants.

C'est avec regret que nous constatons pour l'heure n'avoir reçu aucune réponse de notre Conseillère d'Etat en charge de l'instruction publique.

L'immersion, même pour une courte période, dans le cadre de l'enseignement public est une chance et un peu de normalité que nous nous devons d'offrir à ces enfants. Un Centre fédéral d'asile, cerné par des clôtures, où des fouilles systématiques sont quotidiennement pratiquées et où la violence fait malheureusement partie du décor, ne crée en aucun cas un climat adéquat et propice à l'apprentissage. Cela ne permet en outre pas à ces enfants de sortir du climat de souffrances et de tensions qui a déjà trop longtemps été leur quotidien au cours de leur parcours migratoire. A l'inverse, une scolarisation *extramuros* en classe adaptée, est un pas pour leur bon développement et permettrait de parer l'émergence ou l'aggravation de troubles, tels que les stress post-traumatiques. Dans toutes les situations de vies compliquées et dangereuses, il est évident que les enfants sont les plus vulnérables et les moins bien armés pour surmonter et guérir de telles épreuves de vie.

Ces enfants ne doivent pas être laissés pour compte, à l'image du Centre que l'on s'applique consciencieusement à cloisonner des réalités environnantes. D'autres collectivités ont déjà opté pour cette solution à l'image du Conseil municipal de la ville de Zürich où les enfants du Centre fédéral de Duttweiler seront scolarisés dans des écoles publiques dès le printemps prochain¹.

Nous devons conclure en rappelant que ces êtres humains sont, avant d'être des migrant.e.s, des enfants ! Des enfants pour qui le peu d'innocence qu'il porte encore en eux est un trésor et en faveur de qui nous devons œuvrer en aménageant un environnement favorable à un épanouissement le plus serein possible, le temps d'une matinée, d'un goûter à la récré, de l'apprentissage des opérations en cours de math ou de la participation au cours de connaissance de l'environnement. Des échanges avec les autres enfants doivent également être organisés lors par exemple des activités manuelles, sportives ou artistiques.

Par ce présent communiqué, Droit de Rester a choisi d'interpeller publiquement Madame la Conseillère d'Etat pour solliciter une entrevue et ouvrir le dialogue afin de mettre en place les meilleures options possibles dans l'instruction des enfants du Centre fédéral de Boudry. Nous réaffirmons de plus notre confiance au corps enseignant neuchâtelois, notamment à celui du Cescole, de mettre en œuvre un dispositif éducatif et pédagogique adapté à la réalité de ces enfants migrants.

Pour Droit de rester Neuchâtel :


Virginie Ribaux


Edy Zihlmann

¹ <https://www.srf.ch/news/regional/zuerich-schaffhausen/zuercher-integrationsmassnahme-kinder-aus-dem-bundesasylzentrum-gehen-in-oeffentliche-schulen>